

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 456X-CA-7063**

concernant l'adoption de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-sixième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 3 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 6 : Ressources humaines* de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'échéance de la convention collective des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais survenue le 31 décembre 2021;

**ATTENDU** l'entente de principe intervenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la résolution de l'Assemblée générale du Syndicat des chargées et des chargés de l'Université du Québec en Outaouais acceptant ladite entente de principe;

**ATTENDU** le projet de convention reflétant ladite entente;

**ATTENDU** les explications du conseiller en gestion des ressources humaines du Décanat de la gestion académique;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Jacqueline LaCasse,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025;

**DE MANDATER** la rectrice et le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 456X-CA-7064**

concernant l'augmentation de la rémunération du personnel-cadre, du personnel administratif, du personnel de soutien et du groupe professionnel

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante-sixième réunion (extraordinaire) tenue le lundi 3 avril 2023 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

**ATTENDU** les récentes négociations survenues entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et certaines associations accréditées de l'UQO;

**ATTENDU** que ces récentes négociations prévoient une augmentation salariale de trois pour cent (3 %) pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU** que les conventions collectives (du Syndicat du personnel de soutien et du Syndicat du groupe professionnel) et les protocoles (du personnel administratif et du personnel-cadre, excluant les cadres supérieurs), prévoyaient une augmentation salariale de deux pour cent (2 %) selon la Politique salariale gouvernementale (PSG) pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'assurer une équité interne;

**ATTENDU** qu'une augmentation salariale additionnelle d'un pour cent (1 %) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023 assurerait cette équité interne en fonction de l'augmentation salariale déjà consentie;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Jacqueline LaCasse, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à la majoration des échelles salariales d'un pour cent (1 %) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023 auprès des groupes suivants :

- Le Syndicat du personnel de soutien;
- Le Syndicat du groupe professionnel;
- L'Association du personnel administratif;
- L'Association du personnel-cadre (excluant les cadres supérieurs).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Me Sophie Ouellet  
Secrétaire générale